

## STRATÉGIE DE GESTION DES RETRAITS ET INJECTIONS AUX SITES D'ENTREPOSAGE À DAWN

1 Dans le cadre de la Cause tarifaire 2022-2023, Énergir, s.e.c. (Énergir) a présenté un plan  
2 d'approvisionnement<sup>1</sup> qui visait à respecter, dans la mesure du possible, la stratégie de gestion  
3 de l'entreposage à Dawn, soit :

- 4 • une concentration des retraits durant les mois de décembre à février; et
- 5 • une concentration des injections à la fin de la saison des retraits.

6 Dans la décision D-2014-077, la Régie a demandé un suivi à cet effet :

7 « [113] **La Régie ordonne que ces stratégies de retrait et d'injection soient mises en œuvre**  
8 **dès que possible et que le Distributeur présente, dans le cadre de son rapport annuel :**

- 9 • **la gestion du plan d'injection, en expliquant comment [Énergir] s'est adaptée aux**  
10 **événements, dans l'intérêt économique de la clientèle;**
- 11 • **le plan de retrait mis à jour en cours d'année pour s'adapter aux événements, dans**  
12 **l'intérêt économique de la clientèle, et la gestion qui en a été faite. »**

13 De plus, dans sa décision D-2020-097, la Régie spécifie de façon plus détaillée ses attentes :

14 « [300] **En conséquence, la Régie demande à Énergir de modifier, à compter du prochain**  
15 **dossier du rapport annuel, le suivi portant sur la stratégie de gestion des retraits et**  
16 **injections au site d'entreposage d'Enbridge Gas afin de tenir compte des volumes**  
17 **d'inventaires en entreposage en fonction des contrats réellement détenus en cours**  
18 **d'année et de la stratégie approuvée à la décision D-2014-077, selon le format présenté**  
19 **aux Tableaux 1, 2 et 3 de la réponse 22.1 pièce B-0174, pour les éléments suivants :**

- 20 • **les évaluations et les explications relatives à la gestion et au plan de retraits et**  
21 **d'injections en entreposage appliqué en cours d'année et;**
- 22 • **l'évaluation de l'intérêt économique, soit l'impact financier, de la gestion de**  
23 **l'inventaire d'entreposage auprès d'Enbridge Gas.**

24 [301] **La Régie demande également à Énergir de présenter en annexe du suivi, à compter**  
25 **du prochain dossier du rapport annuel, la liste des contrats d'entreposage détenus au**  
26 **cours de l'année, incluant les contrats ayant pris échéance et les contrats renouvelés, tel**  
27 **que présenté à la pièce B-0195, annexe 1.**

---

<sup>1</sup> R-4177-2021, B-0139, Énergir-H, Document 3.

1 [302] **Considérant la pertinence de constater l'impact estimé et le caractère avantageux du**  
 2 **choix de la stratégie en vigueur, la Régie demande à Énergir de présenter, en annexe au**  
 3 **suivi à compter du prochain dossier du rapport annuel, une évaluation de l'impact**  
 4 **financier de la gestion d'inventaire en entreposage d'Enbridge Gas en tenant compte du**  
 5 **plan de retraits et d'injections de la stratégie en vigueur (tableau 1 de la pièce B-0195)**  
 6 **comparativement à la stratégie antérieure (tableau 3 de la pièce B-0195). Cette évaluation**  
 7 **devra également tenir compte des niveaux d'inventaire en entreposage réellement détenus**  
 8 **en cours d'année. »**

9 Ce document vise donc à présenter la gestion des retraits et des injections qui a été considérée  
 10 pour la période d'octobre 2022 à septembre 2023 à la cause tarifaire et au réel selon les  
 11 contrats réellement détenus.

12 Le tableau 1 présente les mouvements d'inventaire projetés au site d'entreposage de Dawn à la  
 13 Cause tarifaire 2022-2023.

**Tableau 1**  
**Projections de mouvements d'inventaire**  
**Cause tarifaire 2022-2023**

Date (an-mois)	Retrait (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Injection (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Niveau d'inventaire à la fin du mois (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Ratio vs inventaire total (%)
2022-09			297 063	
2022-10	20 347		276 716	93,2 %
2022-11	16 277		260 439	87,7 %
2022-12	73 289		187 150	63,0 %
2023-01	83 178		103 972	35,0 %
2023-02	62 383		41 589	14,0 %
2023-03	8 912		32 677	11,0 %
2023-04		6 876	39 553	13,0 %
2023-05		18 255	57 808	19,0 %
2023-06		48 680	106 488	35,0 %
2023-07		57 808	164 296	54,0 %
2023-08		79 106	243 402	80,0 %
2023-09		56 287	299 689	98,5 %

- 1 Le tableau 2 présente la même stratégie, mais ajustée selon le niveau d'inventaire réel de
- 2 septembre 2022.

**Tableau 2**  
**Projections ajustées de mouvements d'inventaire**  
**Cause tarifaire 2022-2023**

Date <i>(an-mois)</i>	Retrait <i>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</i>	Injection <i>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</i>	Niveau d'inventaire à la fin du mois <i>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</i>	Ratio vs inventaire total <i>(%)</i>
2022-09			288 671	
2022-10	11 955		276 716	93,2 %
2022-11	16 277		260 439	87,7 %
2022-12	73 289		187 150	63,0 %
2023-01	83 178		103 972	35,0 %
2023-02	62 383		41 589	14,0 %
2023-03	8 912		32 677	11,0 %
2023-04		6 876	39 553	13,0 %
2023-05		18 255	57 808	19,0 %
2023-06		48 680	106 488	35,0 %
2023-07		57 808	164 296	54,0 %
2023-08		79 106	243 402	80,0 %
2023-09		56 287	299 689	98,5 %

- 1 Les mouvements d'inventaire réels pour l'année 2022-2023 sont présentés dans le tableau 3.

**Tableau 3**  
**Mouvements d'inventaire réels 2022-2023**

Date (an-mois)	Retrait (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Injection (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Niveau d'inventaire à la fin du mois (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Ratio vs inventaire total (%)
2022-09			288 671	97,2 %
2022-10	67 727		220 944	74,4 %
2022-11	45 702	8 774	184 016	61,9 %
2022-12	8 130	21 954	197 840	66,6 %
2023-01	49 201	5 316	153 955	51,8 %
2023-02	57 452	1 875	98 377	33,1 %
2023-03	39 338	2 862	61 902	20,8 %
2023-04	6 851	46 599	101 650	33,4 %
2023-05	1 259	39 267	139 658	45,9 %
2023-06		50 480	190 138	62,5 %
2023-07		54 690	244 828	80,5 %
2023-08	4 018	33 863	274 672	90,3 %
2023-09	13 422	29 762	291 012	95,6 %

- 2 La variation de la gestion de l'inventaire entre la projection à la cause tarifaire et le réel découle,  
3 entre autres, des éléments suivants :

Les besoins de flexibilité opérationnelle

- 4 L'entreposage est principalement contracté pour les besoins de flexibilité opérationnelle. Ces  
5 besoins sont prioritaires par rapport à l'atteinte de la stratégie prévue au plan  
6 d'approvisionnement. Parmi les variations découlant de ces besoins, certaines peuvent provenir  
7 de contraintes physiques au site d'entreposage. Ces contraintes physiques peuvent  
8 occasionner une impossibilité d'injecter ou de retirer du site d'entreposage de Dawn lors des  
9 périodes interruptibles, en octobre et novembre au niveau de l'injection ainsi qu'en avril et mai  
10 au niveau des retraits. Lors de ces périodes, cette incapacité d'injection et de retrait affecte les  
11 stratégies de nomination ce qui éloigne Énergir de la stratégie d'injection et de retrait prévue au  
12 plan d'approvisionnement. D'autres variations résultent de la fluctuation des besoins en cours

1 de journée gazière entre la prévision et le réel, ce qui peut réduire ou augmenter l'injection ou le  
2 retrait des sites d'entreposage à Dawn dans un sens contraire à ce qui est visé par la stratégie  
3 prévue. Pour 2022-2023, l'interruption d'injection en octobre a fait augmenter fortement les  
4 retraits liés aux besoins de flexibilité opérationnelle. Ceci s'est répercuté par des injections  
5 nettes en décembre, lorsque les injections ont été autorisées de nouveau, afin d'entrer dans  
6 l'hiver avec un niveau d'inventaire similaire à la prévision.

Les variations de la demande, des livraisons des clients en achat direct et des prix de marché

7 Les variations de la demande amènent Énergir à effectuer des ajustements dans ses  
8 nominations quotidiennes, créant des écarts entre les cibles de la cause tarifaire et les  
9 mouvements réels d'injection et de retrait du site d'entreposage à Dawn. Les variations de la  
10 demande proviennent de sources multiples :

- 11 • Les écarts entre les prévisions de température et la température réelle;
- 12 • Les livraisons des clients en achat direct en été peuvent nécessiter des ajustements au  
13 profil prévu d'achat de fourniture se répercutant sur l'inventaire visé au plan  
14 d'approvisionnement;
- 15 • Énergir ajuste aussi les injections et les retraits en fonction des prix de marché à Dawn  
16 et peut choisir d'injecter ou de retirer selon la situation de marché prédominante.

17 En résumé, une ou plusieurs combinaisons de ces facteurs peut influencer le profil d'injection et  
18 de retrait des paramètres initiaux au plan d'approvisionnement. Pour 2022-2023, l'hiver  
19 généralement chaud a fait en sorte de réduire les retraits dans les mois de janvier et février par  
20 rapport à la prévision.

21 L'impact financier entre la stratégie prévue à la cause tarifaire 2022-2023 ajustée selon le  
22 niveau d'inventaire réel en septembre 2022 et le réel peut être estimé en appliquant l'indice de  
23 prix NGX Dawn à la variation des retraits ou des injections pour chacun des mois. Il est  
24 présenté distinctement pour les retraits et pour les injections dans les tableaux 4 et 5.

**Tableau 4**  
**Impact de la variation des retraits réels 2022-2023**

Retraits nets (an-mois)	CT 2022-2023 ajustée (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Retraits réels nets (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Variation (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Prix NGX à Dawn (¢/m <sup>3</sup> )	Impact financier (000 \$)
2022-10	11 955	67 727	-55 772	24,87	-13 871
2022-11	16 277	36 928	-20 651	24,64	-5 089
2022-12	73 289	-13 824	87 114	25,90	22 566
2023-01	83 178	43 885	39 293	15,65	6 148
2023-02	62 383	55 578	6 805	11,91	811
2023-03	8 912	36 476	-27 564	12,08	-3 329
<b>Variation des coûts d'achat à Dawn sur les retraits</b>					<b>7 236</b>

**Tableau 5**  
**Impact de la variation des injections réelles 2022-2023**

Injections nettes (an-mois)	CT 2022-2023 ajustée (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Injections réelles nettes (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Variation (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Prix NGX à Dawn (¢/m <sup>3</sup> )	Impact financier (000 \$)
2023-04	6 876	39 748	-32 873	24,87	-8 175
2023-05	18 255	38 008	-19 753	24,64	-4 868
2023-06	48 680	50 480	-1 799	25,90	-466
2023-07	57 808	54 690	3 118	15,65	488
2023-08	79 106	29 845	49 261	11,91	5 868
2023-09	56 287	16 339	39 947	12,08	4 824
<b>Variation des coûts d'achat à Dawn sur les retraits</b>					<b>-2 329</b>

- 1 L'impact projeté sur le coût du maintien des inventaires, considérant le changement du niveau
- 2 des inventaires, est ajouté par la suite pour obtenir une estimation de l'impact financier global.
- 3 Pour l'année 2022-2023, cet impact est évalué à 50 000 \$ à la hausse.
- 4 Le tableau 6 présente l'impact financier de la stratégie réelle par rapport à la stratégie prévue à
- 5 la Cause tarifaire 2022-2023.

Tableau 6

<b>Impact financier estimé</b>	<i>(000 \$)</i>
Variation des prix NGX sur les retraits	7 236
Variation des prix NGX sur les injections	-2 329
Variations du coût de maintien des inventaires	50
<b>Impact financier total</b>	<b>4 957</b>

- 1 En fonction des prix réels d'achat à Dawn sur l'année 2022-2023, la stratégie réelle de gestion  
2 des inventaires à Dawn, a créé un désavantage estimé à 4,957 M\$.

- 3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte des suivis des décisions D-2014-077 et**  
4 **D-2020-097 relatifs à la stratégie de gestion de l'entreposage à Dawn et de s'en déclarer**  
5 **satisfaite.**